



DÉCISION 2026- 028 PORTANT APPROBATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE

**Madame la Présidente de la Communauté de communes
d'Artagnan en Fezensac,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°DE_2023_016 portant modification de la délibération N°DE_2020_039 relative aux délégations de pouvoir à Madame la Présidente ;

VU que la délibération précitée a chargé Madame la Présidente, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision des règlements applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur de la Médiathèque Intercommunale approuve, notamment, les missions de la structure, les précautions d'usages ainsi que les quotas de prêt relatifs au nombre d'emprunts de DVD ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le règlement de la Médiathèque intercommunale annexé à la présente ;

DÉCIDE

Article unique : l'approbation du règlement intérieur de la Médiathèque annexé à la présente décision applicable à compter du 1^{er} mars 2026.

A Vic-Fezensac, le 19/02/2026,

La Présidente,

Barbara NETO.

